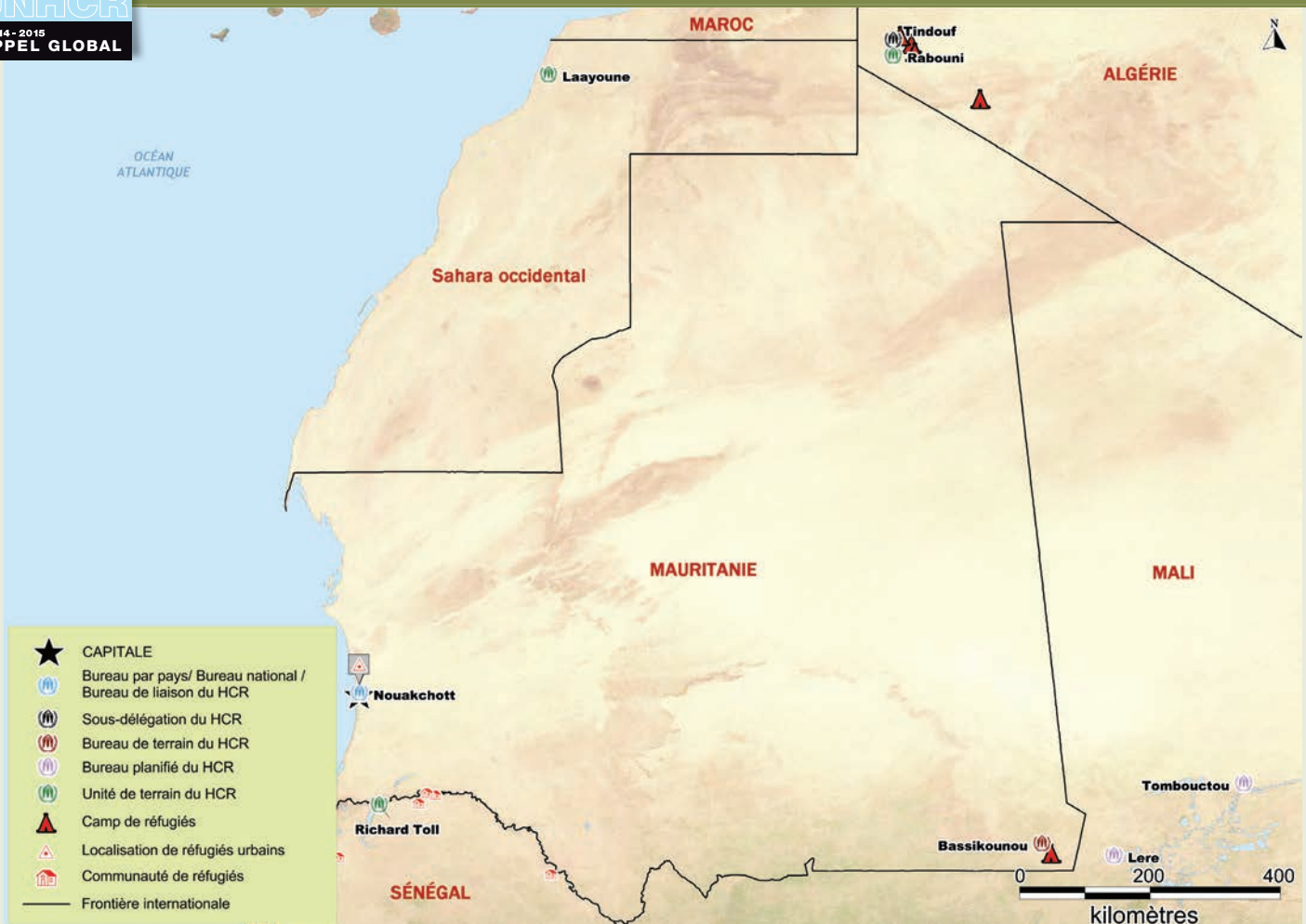


# MAURITANIE



## Présence du HCR prévue en 2014

<b>Nombre de bureaux</b>	<b>2</b>
<b>Total personnel</b>	<b>63</b>
Effectif international	14
Effectif national	44
JEA	1
Volontaires des Nations Unies	4

## | Aperçu |

### Environnement opérationnel

- A la suite du conflit qui a éclaté au Nord Mali en 2012, à la mi-août 2013, 72 000 réfugiés maliens avaient trouvé refuge en Mauritanie. Ils étaient installés dans un camp de réfugiés bien équipé dans la région isolée du sud-est du pays. Le HCR arrive désormais progressivement au terme de la phase de réponse d'urgence, le nombre d'arrivées se limitant à une moyenne de 13 réfugiés par jour en août 2013, après avoir atteint un niveau maximal de 1 000 à 1 500 réfugiés début 2012.

- Depuis juin 2013, le HCR observe un petit nombre de retours spontanés vers le Mali. Cependant, malgré les efforts visant à stabiliser le pays, notamment par le déploiement d'une force de maintien de la paix et la tenue d'élections présidentielles mi-2013, la situation humanitaire et sécuritaire demeure fragile au Mali. Les retours de réfugiés à grande échelle ne sont donc pas encore envisagés et le bureau du HCR en Mauritanie, et ses partenaires, maintiennent leur présence à Bassikounou/Mbera afin d'assurer la continuité de la réponse humanitaire, ainsi qu'une capacité d'intervention en cas de nouvel afflux de réfugiés si la situation venait à se détériorer.

- En ce qui concerne les réfugiés urbains, en l'absence actuelle de système national d'asile, le HCR effectue la détermination du statut de réfugié, œuvre pour le renforcement des capacités des autorités nationales en matière d'asile, fournit une assistance ciblée sur les réfugiés ayant des besoins spécifiques et recherche des solutions durables pour les réfugiés. Au 31 juillet 2013, le HCR avait enregistré 478 réfugiés et 975 demandeurs d'asile vivant en zones urbaines à Nouakchott et Nouadhibou, principalement originaires des pays d'Afrique subsaharienne. En outre, 26 000 Sahraouis continuent d'être considérés comme assimilés à des réfugiés. Ils ne s'adressent pas au HCR car ils sont bien intégrés en Mauritanie.

- La Mauritanie est partie à la Convention de 1951 sur les réfugiés et à son Protocole de 1967 et met actuellement en place un système national d'asile avec l'aide du HCR. Un projet de loi sur l'asile est à l'ordre du jour de la prochaine session parlementaire, qui se tiendra postérieurement aux élections législatives prévues pour novembre 2013.

- Plus de 12 000 réfugiés mauritaniens sont enregistrés au Mali, dont quelque 8 000 ont exprimé le souhait de rentrer dans leur pays. Les activités liées au rapatriement et à la réintégration de ces réfugiés débuteront après la conclusion d'un Accord tripartite entre la Mauritanie, le Mali et le HCR.

- Le Gouvernement de Mauritanie fournit des terres pour le camp de Mbera et assure la sécurité des réfugiés maliens et des travailleurs humanitaires dans le pays, ainsi que l'accès aux services essentiels pour les réfugiés urbains.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principaux groupes relevant de la compétence du HCR prévus en 2014 dans le cadre de l'opération Mauritanie sont : les réfugiés maliens ayant fui l'insécurité au Nord Mali ; les réfugiés et demandeurs d'asile urbains, principalement ivoiriens et congolais ; les rapatriés mauritaniens en provenance du Mali et du Sénégal.

## Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
<b>Réfugiés</b>	Rép. démocratique du Congo	100	100	120	120	140	140
	Côte d'Ivoire	430	430	500	500	520	520
	Mali	70 000	70 000	60 000	60 000	50 000	50 000
	Divers	140	140	170	170	200	200
<b>Apparentés réfugiés</b>	Sahara occidental	26 000	-	26 000	-	26 000	-
<b>Demandeurs d'asile</b>	Rép. démocratique du Congo	50	50	40	40	30	30
	Côte d'Ivoire	200	200	50	50	40	40
	Sénégal	20	20	-	-	-	-
	Divers	60	60	60	60	30	30
<b>Rapatriés pendant l'année (ex-réfugiés)</b>	Mauritanie	-	-	8 000	8 000	-	-
<b>Total</b>		<b>97 000</b>	<b>71 000</b>	<b>94 940</b>	<b>68 940</b>	<b>76 960</b>	<b>50 960</b>

## | Réponse |

### Besoins et stratégies

En 2014, une stabilisation progressive de l'opération destinée aux réfugiés maliens est attendue, avec moins d'arrivées de réfugiés et davantage de départs du camp, notamment des cas de retours spontanés vers le Mali. La situation au Mali demeure cependant fragile et elle ne permettra pas encore d'envisager des retours à grande échelle. Le HCR et ses partenaires maintiendront leur présence à Bassikounou/Mbera pour gérer la réponse humanitaire au bénéfice d'environ 60 000 réfugiés maliens dans le camp de Mbera. L'accent sera mis sur la coordination efficace de la réponse et la couverture continue des besoins essentiels des réfugiés, notamment dans les secteurs de la protection, de l'alimentation, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la santé, de la nutrition, des produits non alimentaires et de l'éducation. La priorité sera accordée à la réponse aux besoins spécifiques des réfugiés vulnérables. En 2014, le HCR se concentrera de plus en plus sur les activités génératrices de revenus et lancera des projets basés dans les communautés visant à renforcer l'autosuffisance des réfugiés et à promouvoir la coexistence pacifique entre les réfugiés et les communautés d'accueil.

Compte tenu du mode de vie nomade des réfugiés et de leurs liens étroits avec la population d'accueil, le suivi du nombre de réfugiés demeure difficile. Suite à l'introduction de nouvelles procédures de vérification à la frontière et dans le camp et au lancement, en avril 2013, d'un exercice d'enregistrement biométrique dans le camp de Mbera en coopération avec les autorités, le HCR mettra

régulièrement à jour ses bases de données en intégrant des chiffres fiables pour la population en 2014.

En matière de protection et d'assistance à destination des réfugiés urbains, le HCR continuera de plaider pour l'adoption et l'application d'une loi sur l'asile conforme aux normes internationales, afin d'aider à préserver les droits des réfugiés (par exemple, accès à des documents d'état civil, droit à l'emploi, etc.). En attendant la mise en place d'un système national d'asile, le HCR continuera d'effectuer la détermination du statut de réfugié et de renforcer les capacités des autorités gouvernementales dans le domaine de l'asile.

Etant donné la situation économique précaire de la majorité des réfugiés, le HCR continuera de couvrir leurs besoins essentiels en leur fournissant une assistance dans le domaine de la santé et de l'éducation, ainsi qu'un soutien financier forfaitaire pour les abris aux réfugiés ayant des besoins spécifiques.

En parallèle, le HCR, en collaboration avec ses partenaires, soutiendra et développera les activités de subsistance et les projets de micro finance pour aider les réfugiés à devenir davantage autonomes et moins dépendants de l'aide humanitaire, en attendant de trouver une solution durable.

Lorsqu'un Accord tripartite entre la Mauritanie, le Mali et le HCR sera adopté, le HCR apportera son soutien aux autorités mauritaniennes pour la mise en œuvre des activités de rapatriement et de réintégration des rapatriés mauritaniens du Mali.

## Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur),

à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

Les exemples sélectionnés dans ce chapitre représentent des domaines hautement prioritaires pour l'opération et c'est la raison pour laquelle, dans la plupart des cas, ils ne montrent aucun écart. Cependant, les besoins liés à l'opération nécessitent globalement un soutien important afin de maintenir ou d'améliorer le statu quo en ce qui concerne les services essentiels et dans d'autres domaines non prioritaires.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
<b>Environnement de protection favorable</b>			
<b>Loi et politique élaborées ou renforcées</b>			
En 2014, le HCR continuera de plaider en faveur d'un système national d'asile conforme aux normes internationales et apportera son soutien aux autorités pour la mise en place de ce système.			
<b>Nombre d'événements, d'ateliers et de séminaires organisés</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbains	15	5
<b>Nombre de personnes formées</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbains	250	100
<b>Qualité de l'enregistrement et du profilage améliorée ou maintenue</b>			
En 2014, le HCR mettra continuellement à jour sa base de données afin de produire des statistiques détaillées et exactes sur la population réfugiée malienne dans le camp de Mbera.			
<b>Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées à titre individuel avec un minimum de données requises</b>	Réfugiés maliens	60 000	Aucun écart
<b>Pourcentage de données d'enregistrement mises à jour au cours de l'année passée</b>	Réfugiés maliens	100 %	Aucun écart
<b>Enregistrement des faits d'état civil et délivrance de documents d'état civil renforcés</b>			
En attendant l'adoption d'une loi nationale sur l'asile, le HCR continuera de plaider pour la délivrance de documents d'état civil aux réfugiés, en particulier des certificats de naissance pour les enfants réfugiés nés en Mauritanie. Lorsque la loi sera adoptée, le HCR apportera le soutien nécessaire aux autorités pour que ses dispositions soient appliquées, notamment en matière d'enregistrement à l'état civil et de documents d'état civil.			
<b>Nombre d'interventions de plaidoyer réalisées</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbains	5	Aucun écart
<b>Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR enregistrées pour lesquelles des documents sont délivrés dans le cadre de la procédure pour enregistrement tardif de la naissance</b>	Réfugiés et demandeurs d'asile urbains	30	30

## Besoins de base et services essentiels

### Bien-être nutritionnel amélioré

En 2014, le HCR continuera de lutter contre la malnutrition dans le camp de Mbera en contribuant à deux enquêtes sur la nutrition et en fournissant des compléments alimentaires aux réfugiés les plus vulnérables. Bien que les taux de malnutrition dans le camp montrent une amélioration, ils restent gravement préoccupants, comme cela est le cas dans l'ensemble de la région du Sahel.

<b>Nombre d'enquêtes de nutrition réalisées selon les lignes directrices recommandées</b>	Réfugiés maliens	2	1
<b>Nombre de nouvelles admissions dans les programmes d'alimentation d'appoint</b>	Réfugiés maliens	6 000	4 000

### Sécurité alimentaire améliorée

En 2014, le HCR continuera de distribuer des rations alimentaires fournies par le PAM et mènera des missions de surveillance afin d'assurer la réception et l'utilisation correctes de l'aide alimentaire par les bénéficiaires.

<b>Mesure dans laquelle la surveillance des paniers alimentaires (FBM) a été menée au cours de l'année passée et les rapports écrits rédigés</b>	Réfugiés maliens	100 %	50 %
<b>Mesure dans laquelle la surveillance post distribution (PDM) a été menée au cours de l'année passée et les rapports écrits rédigés</b>	Réfugiés maliens	100 %	50 %
<b>Nombre moyen de kilocalories (Kcals) distribuées par personne et par jour</b>	Réfugiés maliens	2 200 (Kcals)	Aucun écart

### Approvisionnement en eau potable accru ou maintenu

En 2014, le HCR contribuera à l'amélioration de l'infrastructure hydraulique et du réseau de distribution de l'eau, afin de maintenir l'approvisionnement de 20 litres minimum d'eau potable par personne et par jour.

<b>Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR bénéficiant du système d'eau</b>	Réfugiés maliens	60 000	10 000
<b>Nombre de générateurs/pompes entretenus</b>	Réfugiés maliens	5	2

### Shelter and infrastructure established, improved and maintained

En 2014, le HCR assurera l'entretien de 15 000 abris semi-construits afin d'assurer que tous les réfugiés vivent dans des habitations adaptées.

<b>Nombre de kits d'outils pour l'entretien des abris et de matériel fournis</b>	Réfugiés maliens	15 000	5 000
--	------------------	--------	-------

### Produits de base et articles ménagers en quantité suffisante pour la population

En 2014, le HCR fournira des articles de secours essentiels pour satisfaire les besoins domestiques des réfugiés, en donnant la priorité aux personnes ayant des besoins spécifiques, dans la mesure où les financements attendus ne permettront pas de couvrir tous les ménages ayant besoin d'un soutien.

<b>Nombre de femmes bénéficiant de protections hygiéniques</b>	Réfugiés maliens	16 500	5 000
<b>Nombre de ménages bénéficiant d'articles de secours essentiels</b>	Réfugiés maliens	15 000	5 000

### La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation

Le HCR continuera de faciliter l'accès à l'éducation, moyennant le paiement des frais de scolarité des réfugiés urbains et le recrutement d'enseignants, ainsi que l'entretien des écoles pour les réfugiés maliens dans le camp de Mbera. L'éducation constitue la grande priorité du HCR, qui œuvre pour un taux de fréquentation des écoles primaires de 100%, bien qu'il soit possible que cet objectif ne soit pas rempli en raison de facteurs que le HCR ne contrôle pas.

<b>Nombre d'enfants inscrits à l'école primaire</b>	Réfugiés maliens	14 000	Domaine prioritaire
	Réfugiés et demandeurs d'asile urbains	120	Domaine prioritaire

## Direction, coordination et partenariats

### Gestion et coordination des camps revus et améliorés

En 2014, le HCR continuera de veiller à ce que la coordination des camps soit menée efficacement afin de maintenir et de renforcer l'efficacité de la réponse humanitaire.

<b>Mesure dans laquelle les rôles et les responsabilités des responsables des camps et des prestataires de services dans les camps ont été définis, acceptés et documentés (par exemple, le camp fournit le document d'information pour la prestation de services « Qui Fait Quoi Où »)</b>	Réfugiés maliens	100 %	Aucun écart
<b>L'évaluation de l'impact environnemental a fait partie du plan du site et/ou de la stratégie du camp</b>	Réfugiés maliens	100 %	50 %

## Partenaires

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

#### ONG :

Commission for Food Security, Intermón Oxfam, Intersos, Lutheran World Federation, ONG Actions, SOS Désert

### Partenaires opérationnels

#### ONG :

Action Contre la Faim – Espagne, Adventist Development and Relief Agency, Appui au Développement Intégré des Communautés Rurales, Association Mauritanienne des Droits de l'Homme, Association Mauritanienne pour la Promotion de la Famille, Médecins sans Frontières – Belgique, ONG Espoirs, Solidarités International

#### Autres :

OCHA, CICR, Croissant-Rouge mauritanien, FNUAP, HCDH, OIM, PAM, PNUD, UNICEF, VNU

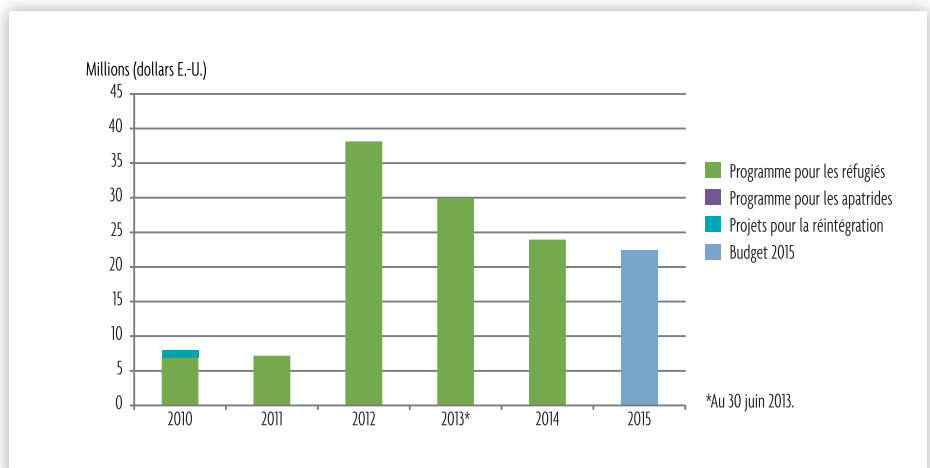
## Coordination

Le HCR coopère étroitement avec le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC). Il fait également partie de l'Equipe pays ONU et de l'Equipe pays humanitaire et coopère avec un grand nombre de partenaires d'exécution et opérationnels. A la demande du Gouvernement mauritanien, le HCR coordonne la réponse à la situation des réfugiés maliens, en collaboration étroite avec le MIDEC et un comité de suivi désigné par les autorités. Des réunions régulières de coordination sont organisées à Nouakchott et Bassikounou avec les autorités, les agences de l'ONU, les ONG et des partenaires de la société civile nationale.

## | Informations financières |

En 2012, les besoins financiers pour l'opération en Mauritanie ont considérablement augmenté, atteignant 38,1 millions de dollars E.-U., en raison de la réponse à la situation au Mali. En 2014, les besoins financiers pour l'opération du HCR en Mauritanie sont fixés à 24 millions de dollars E.-U.; il s'agit d'une diminution de 6 millions de dollars E.-U. si l'on compare au budget révisé 2013 de 30 millions de dollars E.-U. Cette réduction est due au transfert des services essentiels au profit du rapatriement des réfugiés maliens, pour autant qu'il ait lieu dans le courant 2014. Etant donné la grande diversité des besoins, des financements prévisibles et souples permettront au HCR de gérer les changements de situation, en particulier si le rapatriement volontairement consenti des réfugiés maliens du camp de Mbera s'avère possible.

### Budget pour la Mauritanie | 2010–2015



## Budget 2014 pour la Mauritanie | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
<b>Budget 2013 révisé (30 juin 2013)</b>	<b>29 967 648</b>	<b>29 967 648</b>
<b>Environnement de protection favorable</b>		
Droit et politique générale	110 159	<b>110 159</b>
Institutions administratives et pratiques	42 959	<b>42 959</b>
<b>Sous-total</b>	<b>153 118</b>	<b>153 118</b>
<b>Processus de protection et documents adéquats</b>		
Enregistrement et établissement de profils	828 498	<b>828 498</b>
Procédures de détermination du statut	101 191	<b>101 191</b>
Documents individuels	29 314	<b>29 314</b>
Enregistrement et documents d'état civil	270 449	<b>270 449</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 229 451</b>	<b>1 229 451</b>
<b>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</b>		
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	451 174	<b>451 174</b>
Protection des enfants	221 597	<b>221 597</b>
<b>Sous-total</b>	<b>672 771</b>	<b>672 771</b>
<b>Besoins de base et services essentiels</b>		
Santé	1 179 198	<b>1 179 198</b>
Nutrition	884 076	<b>884 076</b>
Sécurité alimentaire	1 380 135	<b>1 380 135</b>
Eau	2 461 062	<b>2 461 062</b>
Assainissement et hygiène	3 387 211	<b>3 387 211</b>
Abris et infrastructure	2 997 551	<b>2 997 551</b>
Accès à l'énergie	738 254	<b>738 254</b>
Articles ménagers de base	1 492 102	<b>1 492 102</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	384 134	<b>384 134</b>
Éducation	1 102 353	<b>1 102 353</b>
<b>Sous-total</b>	<b>16 006 076</b>	<b>16 006 076</b>
<b>Autonomisation et autogestion communautaires</b>		
Mobilisation communautaire	229 128	<b>229 128</b>
Coexistence avec les communautés locales	302 524	<b>302 524</b>
Autosuffisance et moyens d'existence	519 077	<b>519 077</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 050 730</b>	<b>1 050 730</b>
<b>Solutions durables</b>		
Retour volontaire	1 595 538	<b>1 595 538</b>
Réintégration	1 367 633	<b>1 367 633</b>
Intégration	55 938	<b>55 938</b>
Réinstallation	51 593	<b>51 593</b>
<b>Sous-total</b>	<b>3 070 702</b>	<b>3 070 702</b>
<b>Direction, coordination et partenariats</b>		
Coordination et partenariats	56 111	<b>56 111</b>
Gestion et coordination des camps	715 965	<b>715 965</b>
<b>Sous-total</b>	<b>772 076</b>	<b>772 076</b>
<b>Appui à la logistique et aux opérations</b>		
Logistique et chaîne d'approvisionnement	934 430	<b>934 430</b>
Gestion des opérations, coordination et appui	71 111	<b>71 111</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 005 541</b>	<b>1 005 541</b>
<b>Total du budget 2014</b>	<b>23 960 463</b>	<b>23 960 463</b>